

10e EDITION ANNIVERSAIRE 2025

COLLECTIVITÉS (COMMUNES ET INTERCO) ENTRE 10 000 ET 20 000 HABITANTS



GOUVERNANCE



RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE

Une instance participative de pilotage a été créée pour gouverner collectivement un espace de vie sociale (EVS) municipal. Un EVS est un lieu de rencontres, d'échanges, de lien social, de partages, d'accompagnement du pouvoir d'agir des habitant.es, à la croisée des générations et des cultures. Les habitant.es ont été associé.es tout au long de l'élaboration de ce nouvel équipement socioculturel jusque dans la co-construction de la gouvernance participative. L'instance participative est composée d'habitant.es, d'associations, d'agent.es et d'élu.es pour prendre collégialement les décisions. L'égalité des intelligences et la reconnaissance du savoir d'usage des habitant.es sont les postulats de départ. Piloter à plusieurs, avec des acteurs différents est un enjeu fort. La volonté est de mettre en place un mode de gouvernance qui favorise l'équivalence de ses membres et la prise de décision par consentement. Une association d'éducation populaire a animé 4 temps de formation auprès des membres afin de les outiller.

LA DÉMARCHE

PRÉPARATION

* contexte, qui initie le projet, objectifs poursuivis, date de mise en place du projet, coût total du projet, territoire concerné, transparence des documents et de la démarche depuis sa mise en place, calendrier de suivi, communication, etc.

Un Espace de Vie Sociale (EVS) municipal, l'Escambi a été mis en place en mai 2023. Le projet social de l'EVS a été co-construit avec les habitant.es et les associations, en lien avec les besoins identifiés au moyen d'un diagnostic social de territoire partagé réalisé en 2021. Cet EVS est implanté dans le quartier le plus mixte de la ville de Castanet-Tolosan qui est une ville périurbaine de 15 000 habitant.es. C'est un lieu de rencontre permettant de rompre l'isolement et de créer du lien social. C'est aussi un espace ressource pour les habitant.es et pour accompagner leurs initiatives. L'EVS est également pensé comme un lieu d'éducation populaire, c'est-à-dire d'expérimentation, d'apprentissage, de découvertes des possibles et de développement du pouvoir d'agir. Cet EVS a un agrément et une subvention de la CAF. La participation citoyenne et associative est au cœur du projet, de la création de l'Escambi, jusqu'à son fonctionnement quotidien, en passant par la gouvernance via l'instance participative de pilotage. Dès la co-construction de ce nouvel équipement public socioculturel, le souhait était de mettre en place une gouvernance partagée et de l'élaborer avec les habitant.es. Des ateliers d'émergence ont eu lieu pour définir les modalités de cette instance de pilotage participative qui est à la fois municipale, associative et citoyenne pour gouverner collectivement l'EVS. L'ensemble des documents de travail ont été et sont envoyés aux membres de cette instance pour garantir la transparence de la démarche. Les habitant.es ont aussi été associé.es aux réflexions sur la communication. La co-construction de l'EVS dont l'instance participative de pilotage s'est opérée sur 9 mois de septembre 2022 à mai 2023.



L'instance participative de pilotage de l'EVS a pour objectif de :

- Co-construire le projet social de l'EVS,
- Participer à la formulation des grandes orientations de l'EVS,
- Prendre part à la mise en vie du projet social de l'EVS,
- Participer à l'évaluation du projet social de l'EVS,
- Être informée du budget et du suivi de l'EVS et formuler des propositions,
- Être informée des besoins en ressources humaines et formuler des propositions aux instances décisionnelles,
- Être en lien étroit avec les commissions municipales qui étudient les délibérations concernant l'EVS avant le Conseil municipal.

L'instance de pilotage est composée de :

5 conseillers municipaux:

- Un conseiller municipal titulaire d'une délégation en lien avec les solidarités et la cohésion sociale.
- Un conseiller municipal titulaire d'une délégation en lien avec la culture,
- Un conseiller municipal titulaire d'une délégation en lien avec l'enfance, la jeunesse et les sports,
- Un conseiller municipal titulaire d'une délégation en lien avec l'alimentation, l'agriculture périurbaine, les espaces vers,
- Un conseiller municipal titulaire d'une délégation en lien avec la démocratie participative.

5 représentant.es d'associations locales en lien avec les domaines des solidarités, de l'éducation, du lien social, de la culture et de transition écologique :

Un représentant salarié ou administrateur ou bénévole par association.

5 binômes d'habitants adhérents de l'EVS volontaires soit 10

5 agents municipaux

- Le responsable de l'EVS
- Un animateur de l'EVS
- Un responsable du service éducation, jeunesse et sports,
- Un responsable de l'alimentation
- Un responsable du service culture et animation.



Le représentant de la Caisse des Allocations Familiales est aussi invité et d'autres invités sont possibles selon les sujets traités.

Le budget consacré à ce projet concerne les temps de formation des membres de l'instance 1600€ + 20% d'un ETP de la responsable de l'EVS + 5% d'un agent de l'EVS + du temps de présence aux réunion de l'instance de 3 agent.es de la mairie et de 5 élu.es.

ÉTAPES ET DÉROULEMENT

* réalisation, animation, méthode, outils, prise en compte des citoyens à chaque étape, reconnaissance de la maitrise d'usage, scénarios alternatifs, obstacles ou aléas rencontrés, innovations, etc.

A la suite du diagnostic social de territoire partagé et des ateliers participatifs pour co-construire le projet social de l'EVS, en janvier et février 2023, 3 ateliers participatifs ont eu lieu avec les habitant.es pour co-élaborer l'instance participative de pilotage. Lors de ces ateliers, les objectifs et le règlement de cette instance ont été rédigés.

Les élu.es de la démocratie participative, l'élu référent de l'EVS et la responsable de la démocratie participative ont été associé.es à cette co-construction. Des outils d'animation avec des méthodes actives étaient mobilisés pour permettre à chacun de s'exprimer. Des habitant.es qui avaient des difficultés à s'exprimer en français étaient accompagné.es par d'autres habitant.es. Le cadre de l'intelligence collective était posé à chaque début d'atelier. L'animation était portée par deux animateurs afin de pouvoir effectuer des petits groupes et d'accompagner les personnes en difficulté. Il a été nécessaire de relancer par téléphone les habitant.es en amont des ateliers pour leur rappeler les dates et l'horaire. Le choix des dates et des créneaux étaient choisies avec les habitant.es selon leur disponibilités. Notamment les créneaux en week end et soirée étaient privilégiés pour favoriser la participation de tous et toutes. Des gardes d'enfants étaient proposées afin de permettre aux parents de participer aux ateliers. Les techniques actives d'animation visaient à recueillir le savoir d'usage des habitant.es.

Ensuite, l'équipe de l'EVS a effectué les démarches auprès du service juridique de la mairie pour inscrire cette instance de pilotage dans le cadre réglementaire. L'instance de pilotage et son règlement intérieur, ont fait l'objectif d'une délibération en Conseil municipal en avril 2023. C'est une commission extra-municipale.

Le règlement intérieur donne un cadre posant les grandes intentions. Une fois l'instance créée juridiquement un appel à volontaires a été effectué auprès des habitant.es pour siéger à l'instance. Une proposition a été faite à 5 associations du territoire pour l'adéquation de leur projet avec les objectifs de l'EVS. 4 associations ont accepté, une très intéressante mais manquant de disponibilité, a refusé.



La première instance a siégé en avril 2023 où il a été décidé de disposer d'un accompagnement par une association d'éducation populaire pendant 4 séances de 3h. En effet, la volonté est de mettre en place un mode de gouvernance de l'instance de pilotage qui favorise l'équivalence de ses membres et la prise de décision par consentement.

Les objectifs de ces 4 temps de formations étaient : Pour les individus :

- Penser la place de chacun e dans le collectif.
- Définir les rôles de chacun·e et leurs implications, Identifier et nourrir des postures facilitant la coopération.
- S'organiser collectivement :
 - Penser une organisation collective.
 - Définir les mandats (rôles, missions).
 - Expérimenter des outils de fonctionnement collectifs.
- Expérimenter la gouvernance partagée :
 - S'approprier les principes et postures
 - Tester des outils et méthodes Définir des périmètres de responsabilités clairs.

L'enjeu était de transmettre dès le début, des outils, méthodes et postures au collectif afin que chacun puisse les faire vivre en se sentant tous et toutes autorisé.es et outillé.es. La raison d'être de l'instance participative de pilotage a été travaillée en pensant la place et le rôle de chacun·e. Les différents modes de prise de décision collective et la gestion par consentement ont été exposés.

Une des difficulté a été la présence du Maire dans l'instance. En effet, tout au début Le Maire, en tant qu'élu référent de l'EVS était membre de l'instance. Or sa présence via son statut, intimidait certains habitant.es. il a donc été décidé qu'il ne participait plus à l'instance pour permettre à chacun de s'exprimer.

IMPLICATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS & ACTRICES

* parties prenantes, publics cibles, publics éloignés (nombre de personnes concernées), présence de contradictoire durant la démarche (quand (calendrier) et comment, quelles implications ?) etc.

L'instance participative de pilotage est composée de participants avec des statuts différents. A ce jour, siègent 4 associations (Comité de quartier des fontanelles, ressource, parenthèse, Maison des Jeunes et de la Culture), 7 habitant.es, 5 agent.es de la Mairie et 5 élu.es. Les habitant.es sont principalement des femmes retraitées de milieux sociaux différents. Ce sont des habitantes très impliquées dans l'EVS. La mobilisation des habitant.es au sein de l'instance sur du long terme a été une difficulté rencontrée. Pour des raisons personnelles des habitant.es ont arrêté leur engagement dans l'instance et d'autres ont rejoint le collectif en cours de route. Les 10 places ne sont pas pourvues.



Nous continuons à en parler aux habitant.es impliqué.es dans l'EVS pour les inviter à s'engager dans l'instance participative de pilotage. Ainsi, il a été décidé d'autoriser à assister à plusieurs réunions de l'instance en tant qu'observateur avant de s'y engager. 10 réunions de l'instance participatives on eu lieu en 2023 et 2024 (6 en 2024 et 4 en 2024).

Au delà de siéger à l'instance participative de pilotage, les habitant.es sont impliqués à différents niveaux et par différentes manières dans la vie quotidienne de l'EVS. Ils/elles :

- Expriment leurs besoins, envies et idées de projets, d'activités lors du temps « venez donner vos idées pour la prochaine programmation »
- Pensent, organisent, animent et évaluent une activité ou un projet à l'EVS
- Co-construire techniquement la programmation bi-mensuelle
- Assurent l'ouverture de l'EVS avec un membre de l'équipe
- Participent aux commissions de fonctionnement de l'EVS : commission lecture publique, commission parentalité, commission jeux de société

Quelques exemples de décision prises collégialement lors de l'instance participative de pilotage :

- horaires de fermeture estivales de l'EVS
- prêt de locaux de l'EVS à des associations partenaires et rédaction de la convention avec les modalités et conditions
- mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt pour la reprise du projet par une association à partir de 2026.

Lors de la recherche-action, une habitante a fait part de son enthousiasme quant à la façon dont les décisions ont été conduites de façon (réellement) collégiale : « c'est très rare en fait d'avoir ça ; en général, soit c'est élus et agents qui décident des choses, soit c'est des associations et c'est que des habitants. Et ce mélange, je trouve qu'il est rare et il est riche en fait ». D'autres habitantes mentionnent avoir découvert différentes formes de gouvernance grâce au temps de formation qui ont été mis en place comme en témoigne ce verbatim : « On peut gérer de manière autocratique, autoritaire, on peut mettre en place des votes, par consensus, par consentement et ça c'est plein plein d'outils nouveaux que je connaissais pas du tout».



RETOURS

* évaluation en interne par le porteur de projet et par les citoyens, impact de la démarche sur le projet, suivi (retour auprès des habitants, continuité de l'association), expérience des citoyens, réussite ou échec et raisons ?

Une recherche-action a été effectuée pour éclairer les conditions de la co-construction de l'EVS avec différents acteurs (habitant.es, élu.es, agent.es, associations). C'est aussi l'objectif de contribuer à l'émergence d'un espace réflexif (critique et constructif) autour des acquis individuels et collectifs d'un tel projet. Elle a été mené par le laboratoire LISEC de l'université de Lorraine par le chercheur Maël Loquais en 2024. La recherche participative s'appuie sur le postulat d'égalité des intelligences (Rancière, 1987) quels que soient les statuts sociaux (habitants, élus, responsables associatifs, agents, chercheurs, etc.). Partant de ce postulat, la recherche vise à élucider et objectiver la façon dont les acteurs analysent les enjeux qui les concernent. Comme dans toute recherche-action, il s'agit de co-construire un savoir avec les acteurs engagés dans la démarche participative impulsée autour du projet de l'Escambi et d'éclairer l'action par la mise en perspective du vécu des acteurs. Les habitants tout comme l'ensemble des acteurs qui ont participé à cette recherche (élus, responsables associatifs, agents) ont été sollicités à chacune des étapes pour donner à voir la façon dont ils analysent les enjeux de développement du projet l'Escambi dont l'instance participative de pilotage. 28 participants ont contribué à des temps d'échanges lors de 3 ateliers collectifs permettant de recueillir les témoignages sur le vécu individuel et collectif de l'expérience de création d'un espace participatif et co-construit. De plus, 21 entretiens individuels ont été menés auprès de 7 habitants, 7 responsables associatifs, 4 agents, 2 élus et un partenaire. Puis des temps de restitution et de formalisation collectifs des résultats auprès de l'ensemble des participants à la recherche ont eu lieu puis une présentation des résultats définitifs. Les résultats de cette recherche-action ont mis en exerque une participation citoyenne effective, active, multiforme qui s'est construite chemin faisant. L'enjeu de la coopération et de la participation est un processus long, faire ensemble demande du temps pour construire ensemble. Cette expérience a montré que la participation et la mise en action ne peuvent reposer seulement sur un nombre limité de personnes ressources au quotidien mais sur un collectif solide. Cette recherche-action à donner à voir les « ingrédients » qui ont favorisé une participation active des habitants et de toutes les parties prenantes : mode de gouvernance partagé, maintien d'un cadre institutionnel et pédagogique favorisant la participation, modes de coopération décloisonnés (entre institutions) et transversaux (entre services), mise en place d'ingénieries participatives, mobilisation de personnels formés à l'ingénierie. La difficulté aujourd'hui reste la mobilisation des habitant.es au sein de l'instance. Plusieurs places ne sont pas encore pourvues. De plus le turn over des habitant.es nécessiterait de pouvoir partager de nouveau un socle commun afin de permettre à chacun de prendre part pleinement dans l'instance. Un verbatim d'une habitante témoigne de la prise en compte de ma parole des habitant.es « Ce n'est pas devenu un lieu où il y a plein d'animateurs ou salariés de la mairie qui vont proposer des choses, ça ne va pas être de manière descendante, c'est aussi beaucoup de manière montante et ça je trouve ça très riche »."



AJOUTS SUR LA DEMARCHE

L'Espace de Vie Sociale (EVS) est la préfiguration du centre social du futur lieu hybride culturel et social, Castagora, qui verra le jour au printemps 2026. Ce lieu hybride a pour ambition de mêler les missions d'une médiathèque de type troisième lieu et d'un centre social pour en faire une entité unique avec un fonctionnement commun. Le projet d'établissement et la conception du bâtiment permettront une hybridation de cet équipement public à vocations sociale et culturelle qui se retrouve dans les activités proposées au public, dans les compétences de l'équipe et dans l'organisation du lieu. L'EVS va se transformer en centre social et intégrer ce lieu hybride. Ainsi l'instance participative de pilotage va perdurer dans le temps avec un changement d'échelle. Les mêmes principes de gouvernance partagée vont être déployés dans ce lieu hybride.

